

## TROIS PERSONNES ÉVACUÉES CE MATIN

### SAGUENAY RECOMMANDE DE NE PAS SE RENDRE SUR LES GLACES

**Saguenay, le 20 janvier 2025** – La Ville de Saguenay réitère sa recommandation de ne pas se rendre sur les glaces de la baie des Ha ! Ha ! ou d’en sortir pour les gens qui s’y trouvent déjà. Des panneaux électroniques à messages variables seront ajoutés sur les abords de l’eau pour signaler le danger et inciter les adeptes à rester à terre. Trois personnes ont dû être évacuées par le Service de sécurité incendie (SSI) ce matin, à la suite de l’apparition d’une fissure large d’environ 30 mètres dans le secteur de l’Anse-à-Benjamin.

Ces trois personnes ont été ramenées, avec leur équipement, sur la berge en sécurité. De plus, une tente inocuppée et un VTT demeurent sur les glaces, puisqu’il était impossible de les récupérer de façon sécuritaire pour les pompiers. Le Service de sécurité incendie désire mentionner que toute intervention d’urgence comporte également des risques pour les pompiers et des coûts pour tous les contribuables.

Le comité multipartite qui gère la pêche blanche surveille le dossier de près. Rappelons que 40 personnes ont quitté les glaces avec l’aide des pompiers dans la journée de samedi, justement en raison de craintes pour la sécurité.

Rappelons en terminant que tant les villages de pêche ne seront pas ouverts et qu’aucun embarquement officiel ne sera autorisé, les cabanes et les véhicules à moteur sont interdits sur la baie. Seul les abris temporaires sont tolérés, soit des abris que l’on peut transporter uniquement par traction humaine, et qu’ils doivent être retirés des glaces lorsque les pêcheurs quittent. Il est interdit de les laisser en place lorsqu’ils sont inutilisés. De plus, les pêcheurs présents dans la zone interdite du chenal de navigation s’exposent à une amende.

-30-

Source : Service des communications  
Ligne médias : 418 54MEDIA  
(418 546-3342)